

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 29 Décembre 2016

Délibération N° 2016/566 portant sur : Augmentation du prix d'achat de l'eau à SUSSAC au 01/01/2017. Avenant N°16 à la Convention du 29/10/1979.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 21/12/2016, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mr MONZAUGE Christian

Présents : DIDIERRE-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-COTTON-COUADE-FALCONI-SAVARY- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absents représentés : Mr BARA (Mr MONZAUGE)- Mr BERNARD (Mr DIDIERRE)- Mr GREENHEAD (Mr FRACHET).

Absente : Mme HUMBERT

Membres	15
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une délibération de la commune de Sussac portant modification du prix de l'eau à **1.07 € le m³** et ce à compter du 01/01/2017.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouvel avenant.

Fait à La Croisille S/Briance le 30/12/2016
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



*Vise en Préfecture
le 03/01/2017*

Transmis le : 31/12/2016

Affiché le : 31/12/2016